



Projet Vie scolaire 2018-2021

La bienveillance au cœur de nos pratiques

Situé en zone rurale et dans un contexte social assez peu favorisé, le collège Guy de Maupassant ambitionne de permettre à chaque élève de réussir et vise à garantir à chacun la mise en œuvre d'une stratégie personnalisée et efficace de son parcours scolaire.

Nos actions visent :

- L'acquisition de nouvelles compétences et connaissances,
- Le traitement des difficultés scolaires,
- Le renforcement de la confiance en soi et en ses capacités,
- La construction d'une orientation ambitieuse et cohérente,
- L'éducation à la citoyenneté.

Elles prennent appui sur une analyse de situation dont les points faibles montrent :

- Un manque d'ambition scolaire pour un certain nombre d'élèves, accentué par l'isolement et la ruralité, qui conduisent des élèves et leurs familles à faire des choix d'orientation de proximité et d'études courtes peu en adéquation avec les réels potentiels et intérêts des élèves ;
- Une pratique culturelle limitée pour beaucoup d'élèves, liée probablement à l'éloignement des grands centres urbains conjugué aux catégories socioprofessionnelles peu favorisées dont sont issus nos élèves ;
- Un nombre conséquent d'élèves en difficulté, peu motivés par leur scolarité et qui manquent de confiance en eux-mêmes ;
- Une participation en classe et une prise de parole difficile pour un nombre significatif d'élèves (environ 1/4 des élèves de 3^{ème}.)
- Un travail personnel qui fait défaut pour beaucoup d'élèves. Un manque fréquemment constaté par les enseignants qui pénalise la qualité des apprentissages, notamment pour les élèves les plus fragiles.

Les points forts de cette analyse révèlent quant à eux :

- + Un pourcentage de validation du Socle élevé et en progression, associé à de très bons résultats au D.N.B ;
- + Un climat scolaire serein propice à la quiétude et aux apprentissages ;
- + Une équipe éducative soucieuse de la réussite et du bien-être des élèves ;
- + Un investissement réel, enthousiaste et de qualité d'une grande majorité des élèves dans les différents projets qui leur sont proposés.

Le projet vie scolaire du collège décline au sein de l'établissement les directives nationales et académiques qui fixent les priorités de l'action éducatrice, en connexion avec le projet académique et le projet d'établissement, avec comme préoccupation majeure de placer la bienveillance au cœur des pratiques de l'équipe vie scolaire.

Placer la bienveillance au centre de nos pratiques, c'est proposer :

- une école accueillante ;
- une école cadrante ;
- une école inclusive ;
- une école respectueuse ;
- une école ambitieuse ;
- une école citoyenne.

A cette fin, plusieurs actions doivent se conjuguer au quotidien et tout au long de l'année, et faire l'objet d'une attention particulière et d'un investissement réel de chacun des membres de l'équipe vie scolaire, en partenariat avec l'ensemble des acteurs de l'établissement.

ACCUEILLIR

3 axes principaux sont à privilégier pour faire du collège un lieu où chaque élève se sente accueilli et reconnu.

Un dispositif de rentrée rassurant

► Faire de la rentrée une période d'accueil des nouveaux élèves afin de leur présenter l'établissement, les règles qui le régissent, les équipes et éducatives et les personnes ressources.

- Journées de découverte de l'établissement par les élèves de C.M.2., en mai-juin de l'année scolaire précédant l'entrée en 6^{ème} ;
- Réunion de présentation pour du collège à destination des parents et des élèves fin juin ;
- Réalisation d'un Livret d'Accueil spécifique aux élèves entrants en 6ème (remis à chacun en juin) ;
- Constitution des classes en fonction des indications fournies par les professeurs des écoles pour favoriser une ambiance de classe harmonieuse ;
- Rencontre avec les professeurs des écoles pour l'échange d'informations utiles à l'accueil des nouveaux élèves et à la mise en place précoce des mesures d'accompagnement nécessaires pour certains ;
- Accueil spécifique des élèves de 6ème sur la journée de rentrée (intégrant un rallye découverte de l'établissement l'après-midi) ;
- Rencontre des parents d'élèves de 6ème dès la 2^{ème} semaine de septembre.

Une attitude bienveillante et accueillante au quotidien

► Faire chaque matin de l'entrée au collège un moment d'accueil de chaque élève Au-delà d'assurer la sécurité, les adulte(s) qui se tiennent à l'entrée du collège prennent soin de saluer chaque élève avec courtoisie.

Une attention particulière est portée aux attitudes élèves qui pourraient alerter sur une difficulté, un mal-être, un besoin à prendre en compte.

► Transformer « l'entrée en permanence » en un « accueil en permanence »

Saluer chaque élève du regard et/ou de la voix lorsqu'il entre en permanence, le placer si besoin, l'inciter à se mettre au travail et lui proposer de l'aide.

► Faire preuve de disponibilité dans son attitude pour susciter la parole de l'élève Se montrer ouvert et à l'écoute des élèves, notamment envers les plus fragiles afin qu'ils osent demander l'aide utile, un renseignement ou évoquer une difficulté particulière. Être soucieux de ce que chacun se sente reconnu au sein de l'établissement.

Une organisation cohérente de l'espace et du temps scolaire

- ▶ Aménager des espaces de convivialité ouverts à tous
 - Ouverture du CDI pendant la pause méridienne et durant les heures de permanence en concertation avec les AED et la professeure documentaliste selon les besoins des élèves ;
 - Favoriser le fonctionnement de clubs dans le cadre du FSE sur la pause méridienne, notamment grâce aux V.S.C. ;
 - Fonctionnement de l'Association Sportive sur la pause méridienne en collaboration avec les professeurs d'E.P.S. ;
 - Poursuite de l'aménagement de places assises dans la cour et le hall ;
 - Réflexion autour de l'aménagement d'un foyer des élèves.
 - ▶ Aménager des espaces de travail répondant aux besoins différents des élèves
 - Diversifier les propositions d'accueil des élèves en permanence : la grande salle, la salle 19 (plus confidentielle), accès au CDI en lien avec la professeure documentaliste, mise en place d'ilots dans les salles ;
 - Veiller à la mise à disposition de ressources pour favoriser le travail personnel : manuels, livres, outils informatiques en partenariat avec la professeure documentaliste ;
 - Permettre le travail de groupe : utilisation de l'annexe de la grande salle de permanence, ilots...
 - Prise en charge de petits groupes à besoins spécifiques avec l'appui de l'assistante pédagogique et des V.S.C.
 - ▶ Aménager des emplois du temps cohérents
- Faire preuve de réactivité dans l'organisation des emplois du temps des élèves, notamment grâce aux heures de remplacement et aux modifications ponctuelles pour éviter autant que possible les « temps creux » potentiellement source de démotivation et d'absentéisme.

GARANTIR UN CADRE JUSTE ET RASSURANT

L'éducation des comportements est une priorité du service vie scolaire, elle s'appuie sur 3 axes :

L'affirmation d'un cadre clair et respecté

- ▶ Affirmer la prééminence du règlement intérieur, dès le jour de la rentrée et dans le cadre des heures de vie de classe avec l'appui notamment des professeurs principaux ;
- ▶ Faire du règlement intérieur la loi vivante de l'établissement en rappelant aussi souvent que nécessaire les règles et en y faisant référence régulièrement ;
- ▶ S'appuyer sur la Charte de Civilité qui traduit positivement les attendus en terme de comportement des élèves ;
- ▶ Harmoniser les pratiques des différents personnels de l'équipe concernant la manière de faire respecter des règles grâce aux réunions de l'équipe vie scolaire et au projet de service ;
- ▶ Ne pas négliger l'apprentissage par l'exemple dans nos comportements.

Une politique de prévention active

- ▶ Maintenir une présence forte sur le terrain afin d'anticiper les éventuels manquements au règlement intérieur.
 - Organisation précise des services des assistants d'éducation afin de surveiller efficacement des différents espaces ;
 - Présence active d'adultes dans les couloirs lors des interours afin de gérer les mouvements d'élèves et de calmer les tensions ;
 - Analyser les signaux révélateurs du climat scolaire pour anticiper, réguler et canaliser les moments de tensions.
- ▶ Porter attention à tous les faits de violence, même ceux qui semblent minimes. Chaque incident doit être traité : chaque manquement doit donner lieu à une parole d'adulte, un rappel à la loi, etc... Attention en particulier aux vécus et situations de type harcèlement ;
- ▶ Viser la prise de conscience de l'altérité, l'acceptation des différences, et la verbalisation dans la gestion des conflits.
 - Écouter la parole de l'élève, permettre à tous les acteurs d'échanger ;
 - Veiller à toujours respecter le principe du contradictoire ;
 - Utiliser les techniques de Médiation et Communication Non Violente qui permettent de développer l'empathie et la résolution en profondeur des conflits.

► Développer le sentiment d'appartenance

A travers les moments de partage tels que le CROSS, le repas de Noël et la mise en valeur des productions des élèves (représentations, expositions...)

La prééminence de la visée éducative des punitions et des sanctions

► S'assurer de la portée éducative des punitions

- Viser à attribuer à l'élève ses responsabilités, à réhabiliter vis-à-vis de tous l'instance de la loi garante du "vivre ensemble", et permettre à l'élève de réparer son erreur et d'apaiser sa culpabilité.
- Diversifier les réponses disciplinaires en fonction des manquements et inscrire ces réponses dans un processus éducatif ;
- Veiller à ce que les sanctions ou les punitions s'adressent à une personne et portent sur des actes ;
- Accompagner les sanctions ou punitions d'une procédure de réparation ou/et de la privation de l'exercice d'un droit ;
- Les notifier individuellement (en dehors du groupe), à froid (pour éviter de sanctionner sous l'effet de la colère pour garantir la proportionnalité de la sanction), et en veillant à ce qu'elles donnent lieu à des explications (en étant vigilant à ce que le principe du contradictoire soit respecté).
- Privilégier autant que possible le système des exclusions-inclusions où l'élève exclu est accueilli au collègue, isolé des autres, pour accomplir un travail de réflexion sur le manquement au règlement intérieur qui lui est reproché ;
- Favoriser les mesures alternatives de prévention et de réparation précisées dans le règlement intérieur : confiscation d'un objet dangereux, engagement de l'élève, contrat, travail d'intérêt collectif, saisine de la Commission Educative...

► Veiller à ce que les punitions et sanctions s'appuient sur cadre légal

- User de celles qui sont identifiées dans le règlement intérieur : punitions scolaires, sanctions disciplinaires, mesures alternatives...
- Fonder ces réponses sur les principes du droit : légalité des fautes et des sanctions, « non bis in idem », contradictoire, proportionnalité, individualisation et motivation ;
- Sont interdites : les punitions qui portent atteinte à la dignité de l'élève, toute forme de violence physique ou verbale, toute attitude humiliante, vexatoire ou dégradante, les punitions collectives, les lignes et les zéros ;
- Veiller à toujours expliquer à l'élève et à sa famille la punition ou la sanction afin qu'elle ne soit pas vécue comme une mesure arbitraire ou injuste mais comme la conséquence d'un manquement à une disposition du règlement intérieur.

► Assurer un suivi efficace

- Informer la famille : veiller à ce que la notification dans le carnet de correspondance soit bien visée par les parents grâce à un relevé régulier des carnets en partenariat avec les professeurs principaux ;
- Rendre plus efficace le suivi des sanctions grâce au logiciel partagé PRONOTE accessible à tous via l'ENT.

UNE ECOLE INCLUSIVE

Le collège doit se mettre au service des enfants à Besoins Educatifs Particuliers. Chacun de ces élèves doit être pris en compte (porteur de handicap ou non), tant sur le plan matériel qu'éducatif. Plus globalement, une grande vigilance et une assistance doit être portée aux élèves qui ont du mal à trouver leur place au collège.

Apporter des réponses spécifiques et adaptées aux élèves rencontrant des difficultés

- ▶ Poursuivre le travail sur la diffusion des P.A.P. en lien avec le professeur-coordonateur et l'infirmière ;
- ▶ Participer à la réflexion sur le réajustement des P.A.P. lors des conseils de classe en collaboration avec les équipes pédagogiques et le professeur-coordonateur ;
- ▶ Œuvrer à l'application des dispositions des P.A.P., et à l'aide au travail personnel notamment dans le cadre du dispositif Courte échelle/Devoirs Faits ;
- ▶ Apporter le soutien de l'Assistante Pédagogique au dispositif T.S.L. et aux élèves qui en ont besoin ;
- ▶ Participation active des A.E.D. aux adaptations lors des évaluations (notamment DNB, épreuves communes...) ;
- ▶ Rôle actif de la Commission de Veille et de Suivi pour les élèves B.E.P. : suivi, partage des informations, vigilance et alerte en lien avec les différents partenaires de l'établissement.

Assurer un suivi rigoureux des élèves pour prévenir les risques de décrochage scolaire

- ▶ Mise en place de procédures de repérage fiables et rapides :
 - Utilisation de l'E.N.T. pour le traitement des absences par le service de vie scolaire afin de contacter les familles, dès le signalement de l'absence pour en connaître le motif et alerter la C.P.E. des situations préoccupantes ;
 - Suivi des absences, comportements et résultats de chaque élève par la C.P.E., en lien avec les professeurs principaux, et alerte de la CVS en cas de besoin ;
 - Rôle des présidents des conseils de classe en concertation avec les équipes pédagogiques pour assurer le repérage et le suivi les élèves en difficulté.
- ▶ Traitement spécifique les élèves décrocheurs :
 - Entretiens personnalisés engagés entre la C.P.E., les élèves présentant des premiers signes de décrochage et leurs familles pour analyser les difficultés et proposer des solutions ;

- Renforcement du partenariat Principal-Professeurs-CPE-Infirmière-PSYEN et Assistant Social afin d'accompagner les élèves fragiles ;
- Rôle actif de la Commission de Veille et de Suivi pour élaborer les stratégies personnalisées pour accompagner les élèves décrocheurs ;
- Mise en place de dispositifs adaptés (stages, tutorats, contrats, aménagements d'emploi du temps) pour permettre à chaque élève de trouver sa place au collège.

DEVELOPPER L'APPRENTISSAGE DU RESPECT**Se respecter soi et autrui**

► Une éducation des comportements de chaque instant :

- Reprendre systématiquement les comportements inadaptés socialement, offensants ou insultants : aider la victime à se défendre et à s'exprimer, expliquer à l'agresseur ce qui pose problème et sanctionner si besoin (privilégier les mesures de réparation, lettres d'excuse, etc...) ;
- Chercher à développer des sentiments d'empathie chez les élèves en utilisant des techniques de Communication Non Violente et de médiation.

► Veiller à instaurer des relations de civilité et de respect entre tous les membres de la communauté scolaire: les adultes donnent l'exemple et incarnent un état de civilité grâce à une communication permanente entre eux et avec les élèves sur le mode de la courtoisie.

► Maintenir les actions de prévention en lien avec C.E.S.C.

- Prévention sur le harcèlement scolaire pour les 6èmes avec le G.A.P.A.S.E. ;
- Intervention auprès des classes de 5ème sur les usages et dangers d'Internet ;
- Interventions de la B.P.D.J. auprès des élèves de 4ème sur la Loi, les droits et les devoirs de chacun ;
- Education à la sexualité et aux relations hommes-femmes pour les élèves de 4ème ;
- Prévention des conduites à risque et addictives (drogues et alcools et tabac...) afin de sensibiliser les 3èmes aux risques liés à la consommation de ces substances.

Respecter la planète

► Inciter aux économies d'énergies : inviter systématiquement les élèves à fermer les portes, éteindre les lumières...

► Inciter tri sélectif :

- Aider au tri à la cantine ;
- Inciter à utiliser l'hôtel à déchets ;
- Sensibiliser à un usage responsable du papier.

► Inciter à la protection de la nature : développer des actions collectives et les Travaux d'Intérêt Général en lien avec le nettoyage de l'environnement

► Appui à l'organisation et à la mise en œuvre des différentes actions des éco-délégués

FAVORISER L'AMBITION ET LA REUSSITE DES ELEVES

Un service de vie scolaire actif dans le processus d'apprentissage

Garantir de bonnes conditions de travail personnel et collectif

- ▶ Proposer une organisation multiforme des études (ilots, petits groupes, répartition dans 2 salles...) adaptée aux besoins des élèves.
- ▶ Faciliter l'accès aux ressources documentaires en lien avec la professeure documentaliste.
- ▶ Favoriser les accès à des postes informatiques.

En collaboration avec les personnes ressources TICE, aménager la salle de permanence pour mettre en accès libre des ordinateurs afin de permettre notamment aux élèves ne disposant pas d'un accès à Internet à la maison de pouvoir le faire au collège.

▶ Faire des études un véritable lieu de travail :

- Imposer des règles de comportement propices au travail individuel et collectif ;
- Proposer de l'aide et un accompagnement méthodologique et pédagogique aux élèves qui en ont besoin. Les A.E.D. disposent d'outils à cet effet : ordinateurs, coin lecture, ressources documentaires diverses ;
- Inciter systématiquement les élèves au travail et à l'effort.

Aider à la réussite des élèves

▶ Développer le dispositif Courte échelle-Devoirs faits

- Toucher un plus grand nombre d'élèves : présenter le dispositif à tous les élèves et à leurs familles en début d'année scolaire, puis à nouveau individuellement en cours d'année aux élèves fragiles, avec le concours des professeurs principaux, des enseignants et des différents partenaires (AS, PSYEN, AED, familles) pour inciter les élèves à s'inscrire ;
- Être réactif aux besoins des élèves : permettre les inscriptions à tout moment de l'année par une simple demande écrite via un formulaire largement diffusé et grâce à une feuille de calcul facilitant la gestion des inscriptions ;
- Augmenter le nombre de créneaux proposés avec l'appui des V.S.C. et de l'assistante pédagogique ;
- Intégrer un nombre plus important de professeurs dans le dispositif Courte échelle-Devoirs faits.

▶ Aider les élèves s'entraîner aux évaluations et aux examens via les créneaux de DS 3ème.

Favoriser l'autonomie et l'assurance des élèves

▶ Veiller à développer l'autonomie des élèves au quotidien, à lutter contre l'échec scolaire et à les aider à préparer au mieux leur projet personnel d'orientation grâce à une collaboration efficace entre tous les acteurs de l'équipe éducative, et notamment avec la PSY-EN du collège.

▶ Proposer en collaboration avec la professeure documentaliste un Module d'Accompagnement la Prise de Parole pour les élèves de 3ème

- **Objectif** : Aider chaque élève à progresser dans sa capacité à prendre la parole.
- 3 axes de travail : confiance en soi, posture et respiration, multiples exercices de prises de parole avec des formes variées.
- Modalités : groupes d'environ 8 élèves, issus de la même classe, environ 6 séances d'une heure hebdo sur une période.

Inciter les élèves à la curiosité culturelle

▶ Favoriser l'accès au CDI et aux ressources documentaires.

▶ Développer les actions menées en partenariat avec la professeure documentaliste.

▶ Susciter diverses possibilités de découvertes et d'ouverture culturelle : accueil d'une troupe de théâtre, travaux avec des artistes, stages...

EDUQUER A LA CITOYENNETE A TRAVERS LA VIE DEMOCRATIQUE ET ASSOCIATIVE

L'engagement citoyen dans vie collégienne

► Former les élèves à l'exercice de la démocratie (principes et règles de la citoyenneté scolaire).

- Formation de tous les élèves aux rôles et missions des délégués, réflexion collective sur le sens du choix d'un candidat ;
- Election des délégués grandeur nature (installation d'un bureau de vote) ;
- Formation des délégués

► Mettre en place le Conseil de Vie Collégienne, lieu privilégié de dialogue entre les collégiens et les adultes de la communauté éducative, afin de permettre aux élèves de s'engager sur la voie d'une véritable réflexion citoyenne et de participer au processus de décision.

► Développer la capacité à vivre ensemble au sein de la vie associative, en partenariat avec le FSE et l'Association Sportive : clubs, sorties...

► Proposer des actions au cours desquelles les élèves peuvent développer leurs capacités à s'engager, à prendre des responsabilités et faire preuve de dynamisme et de solidarité : Eco-délégués, Course contre la faim...

La reconnaissance du travail et des comportements positifs

► Valoriser les comportements positifs

- Mettre en valeur le travail, la sociabilité et le civisme des élèves de manière formelle : développer un système de sanctions positives en complément celles du conseil de classe ;
- Valoriser dans les bulletins trimestriels l'engagement et l'investissement de chacun dans la vie collective ainsi que les actes de solidarité ;
- Multiplier les occasions de reconnaissance du travail et du comportement des élèves par des remises de diplômes (DNB, PSC1...) ;
- Médiatiser les actions au cours desquelles les élèves font montre de leurs capacités à s'engager et de leur de solidarité.

SOMMAIRE

ACCUEILLIR	4
UN DISPOSITIF DE RENTREE RASSURANT	4
UNE ORGANISATION COHERENTE DE L'ESPACE ET DU TEMPS SCOLAIRE	5
GARANTIR UN CADRE JUSTE ET RASSURANT	6
L'AFFIRMATION D'UN CADRE CLAIR ET RESPECTE	6
UNE POLITIQUE DE PREVENTION ACTIVE	6
LA PREEMINENCE DE LA VISEE EDUCATIVE DES PUNITIONS ET DES SANCTIONS	7
UNE ECOLE INCLUSIVE	9
APPORTER DES REPONSES SPECIFIQUES ET ADAPTEES AUX ELEVES RENCONTRANT DES DIFFICULTES	9
ASSURER UN SUIVI RIGOUREUX DES ELEVES POUR PREVENIR LES RISQUES DE DECROCHAGE SCOLAIRE	9
DEVELOPPER L'APPRENTISSAGE DU RESPECT	11
SE RESPECTER SOI ET AUTRUI	11
RESPECTER LA PLANETE	11
FAVORISER L'AMBITION ET LA REUSSITE DES ELEVES	12
UN SERVICE DE VIE SCOLAIRE ACTIF DANS LE PROCESSUS D'APPRENTISSAGE	12
GARANTIR DE BONNES CONDITIONS DE TRAVAIL PERSONNEL ET COLLECTIF	12
AIDER A LA REUSSITE DES ELEVES	12
FAVORISER L'AUTONOMIE ET L'ASSURANCE DES ELEVES	12
EDUQUER A LA CITOYENNETE A TRAVERS LA VIE DEMOCRATIQUE ET ASSOCIATIVE	14
L'ENGAGEMENT CITOYEN DANS VIE COLLEGIENNE	14

